

DECRET N°75-267 du 17 Octobre 1975

Portant nomination de Commissaires aux
comptes auprès de l'Office de Radiodiffusion
et Télévision du Dahomey (O.R.T.D.).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n°74-277 du 21 Octobre 1974 portant formation du Gouvernement
et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°74-289 du 4 Novembre 1974 déterminant les Services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres
du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance n°75-43 du 21 Juillet 1975 portant création de l'Office de
Radiodiffusion et Télévision du Dahomey (O.R.T.D.) ;
SUR proposition du Ministre des Finances,
LE Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

ARTICLE 1er.— Sont nommés Commissaires aux comptes auprès de l'Office de
Radiodiffusion et Télévision du Dahomey (O.R.T.D.) les Camarades :

- HOUNGNINOU David, Administrateur Civil
- YOVO Denis, Expert Comptable

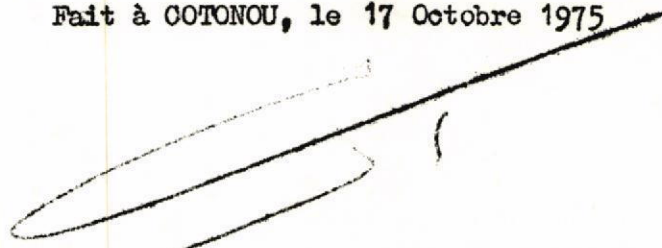
ARTICLE 2.— Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires, sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 Octobre 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,


Intendant Militaire de 3^e Classe
Isidore AMOUSSOU


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : JORD 1 - PR 4 - SGG 4 - CS 2 -
MF 4 - MION 4 - ORTD 4 Gde-Chancel-
IGAA 4 - DB-DCF-DICP 3 - MINISTRES 12 -
INTERESSES 2 - CNR 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6
DCCT-IGF-ONEPI 3